

Règlement général du BAB 2021

Article 1 : Organisation

Le BAB (Bol d'Air Barbenais) 2021 est programmé le 20 juin 2021. Il propose deux parcours, de 7 et 13 kms passant par le Zoo et le Château de La Barben. L'objectif de l'événement est de permettre aux participants de s'oxygéner dans la campagne barbenaise au sortir de la période de confinement. Il est organisé dans le strict respect des mesures sanitaires.

Article 2 : Parcours

Les parcours ne sont pas chronométrés. La licence ou l'autorisation médicale de course à pied n'est pas obligatoire. Le départ et l'arrivée ont lieu à proximité du Pont Rouge qui jouxte le bâtiment dit « l'hôtel de ville » au centre de La Barben. Une fenêtre de départ est ouverte de 8 à 9 heures au profit de tous les participants. L'heure de départ, est donc à l'initiative de chaque participant dans ce créneau, sous le contrôle de l'équipe organisatrice.

Article 3 : Participants

Le parcours est ouvert aux piétons et coureurs. Il peut être réalisé en groupe dans les limites imposées par les restrictions anti-Covid 19 en vigueur à la date de l'événement. Les mineurs seuls ne sont autorisés à participer qu'avec une autorisation parentale.

Article 4 : Inscription et consigne

L'inscription est réalisée via KMS, jusqu'au moment du départ, uniquement par internet afin de minimiser les contacts entre individus. Son coût est de 5 €. Aucune consigne n'est organisée.

Article 5 : Bracelet de participation

Aucun dossard n'est distribué, mais un bracelet souvenir est donné au départ. Celui-ci permet aux personnels encadrant la course, notamment au sein du zoo, de différencier les participants des autres individus.

Article 6 : Ravitaillements

Trois ravitaillements seront ouverts : un proche du zoo, un à proximité du château, et un troisième sur le plateau dominant la source d'Adanne.

Article 7 : Sécurité : santé et secours

La sécurité routière est assurée par des commissaires de courses (bénévoles et membres du CCFF de La Barben). Les secours sont assurés par les moyens classiques (appel au 15 ou au 18) supervisés par un médecin et un infirmier qui réalisent localement un premier diagnostic dans le cas de problèmes médicaux survenant à une personne engagée dans l'événement. Un véhicule 4x4 est en alerte pour transporter au plus vite l'un des deux personnels de santé auprès du blessé.

Article 8 : Mesures anti-Covid 19

Une annexe spécifique « Protocole Sanitaire Covid 19 » accompagne ce règlement et doit être impérativement lue avant de participer à l'événement. Il est rappelé que le port du masque est obligatoire jusqu'au moment du départ et après l'arrivée définitive du participant. Le principe retenu pour cet événement est d'imposer une jauge horaire (régulation de flux) de 20 participants à la minute (300 au quart d'heure). Elle correspond à une moyenne d'un participant tous les 6 mètres sur le parcours. Ce flux est créé dès le départ par l'équipe responsable, à partir d'une zone exclusive « participants » de 1500m², rigoureusement organisée. De la même manière, à l'arrivée, les participants sont invités à vite s'éloigner de cette zone exclusive.

Article 9 : Passage dans le zoo

L'heure limite de présence dans le zoo est fixée à 10h30. Il est demandé de respecter l'environnement des animaux et leur espace de vie, de ne pas crier, de ne pas faire de gestes brusques, de ne pas leur donner pas à manger et de ne pas s'arrêter sur le parcours. Des personnes de l'organisation sont présentes pour vous informer. La prise de Selfie ou de photos est tolérée mais doit se faire rapidement. L'organisation se réserve le droit d'exclure de la course toute personne ne respectant pas ces conditions.

Article 10 : Assurances

L'association BAB a fait établir une assurance pour protéger les participants contre des dommages ou accidents corporels qu'ils pourraient subir sur le parcours et dus à l'organisation. Ceci n'exclut pas que chaque participant doit être couvert par une assurance de responsabilité civile.

Dommage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, pertes ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en assure la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

Article 11 : Droit à l'image

Le participant autorise les organisateurs ainsi que les ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

Article 12 : Circulation sur le parcours

Les quatre roues et véhicules polluants sont formellement interdits sur le parcours, hormis les véhicules d'organisation et de sécurité - santé et secours si nécessaires.

Article 13 : Approbation

La participation au BAB 2021 implique l'acceptation expresse par chaque participant dudit règlement.

Article 14 : Récompenses

La récompense est individuelle et collective. Outre le bracelet souvenir, elle se mesure au niveau de plaisir que chacun a pu vivre au cours de ce Bol d'Air Barbenais.

Annexe au règlement du BAB 2021**Protocole Sanitaire anti-Covid-19**

Le référent Covid est Philippe Nicolas 0633963329, son adjoint Jacques Cazaméa 0640469930

Il est recommandé à tous les participants de télécharger l'application « TAC » (Tous Anti Covid) et de l'activer sur la zone de l'événement et sur le parcours.

Une « Zone médicale COVID » est installée dans la zone exclusive de départ/arrivée des participants. Un médecin y est positionné.

Une cellule « veille Covid » reste active jusqu'au 4 juillet. Prévenir le référent ou son adjoint en cas de Covid avéré le jour J.

Aucun enregistrement d'inscription n'est prévu sur place le jour du départ. Assurez-vous de l'avoir fait par internet (via site KMS). Aucune consigne n'est offerte

Les bénévoles et les accompagnants des participants portent le masque en toutes circonstances.

Un commentateur répète régulièrement les mesures anti-Covid-19 à respecter pendant la matinée.

Un départ individualisé. Les parcours ne sont pas chronométrés. Le départ est possible entre 8h et 9h, permettant aux organisateurs d'imposer des départs individuels ou en groupe (famille, 10 maximum en simultané, espacés de 1 m)). La participation est donc diluée dans le temps et l'espace. Une jauge horaire (flux) de 20 participants à la minute (300 au quart d'heure) est imposée. Pour mémoire elle est largement sous la jauge gouvernementale actuelle de 500 (départ simultané pour une épreuve). Le masque est imposé à tous jusqu'au passage de la ligne de départ puis remis à l'arrivée.

Distribution de bracelets au départ pour identification sur le parcours. Les bracelets sont préalablement nettoyés avec du gel hydro-alcoolique avant d'être distribué individuellement. Les bracelets permettent aux participants d'être contrôlés sur le parcours, notamment dans le zoo, par les signaleurs.

Une zone de départ/arrivée de 1500 m2 exclusive pour les participants. Cette zone est rigoureusement organisée pour éviter les rapprochements entre individus et garantir les mesures barrières. Le masque est imposé dans cette zone, jusqu'au départ, puis après l'arrivée. Trois entrées armées par des bénévoles permettent le recensement (nom, prénom, Tel) des participants. Des bracelets sont distribués juste en amont de la ligne de départ. Du gel hydro alcoolique est disponible à l'entrée de la zone exclusive, ainsi qu'à l'arrivée. Un stock de masques est prépositionné, notamment à l'arrivée, en cas de besoin. Une poubelle spécifique masques est installée dans la zone exclusive.

Des files d'attente sont marquées au sol (entrée zone exclusive et distribution bracelets), mais tout est fait pour qu'aucune attente ne se présente.

Un espace naturel entre participants sur le parcours. Mathématiquement, la jauge permet un espacement de 6 m entre les participants sur le parcours (vitesse moyenne de 7,2 km/h ou 2m/s). Il est néanmoins imposé de maintenir 1 m entre chaque participant sur le parcours. Sur le chemin retour du Zoo, en cas de croisement, les participants se dirigeant vers le zoo s'écartent pour laisser ceux qui en reviennent.

Aucun contact aux ravitaillements. Les ravitailleurs préparent leur stand avec des gants et utilisent le gel hydro alcoolique. Les participants prennent leur verre au passage, et le jettent, après désaltération, dans une poubelle prévue à cet effet.